



Congrès 2015
Conservateurs
du Québec

En route vers
2018!

Cahier des résolutions

Table des matières

Cahier des résolutions.....	1
Taxes et impôts.....	3
Résolution 1.....	4
Résolution 2.....	5
Résolution 3.....	6
Résolution 4.....	7
Résolution 5.....	8
Résolution 6.....	9
Résolution 7.....	10
Résolution 8.....	11
Résolution 9.....	12
Intégrité, conflit d'intérêts, transparence et autres.....	13
Résolution 1.....	14
Résolution 2.....	15
Résolution 3.....	16
Résolution 4.....	17
Résolution 5.....	18
Résolution 6.....	19
Résolution 7.....	20
Résolution 8.....	21
Résolution 9.....	22
Résolution 10.....	23
Résolution 11.....	24
Résolution 12.....	25
Programmes gouvernementaux.....	26
Résolution 1.....	27
Résolution 2.....	28
Résolution 3.....	29
Résolution 4.....	30
Résolution 5.....	31
Résolution 6.....	32
Résolution 7.....	33
Résolution 8.....	34
Résolution 9.....	35
Résolution 10.....	36
Résolution 11.....	37
Résolution 12.....	38
Résolution 13.....	39
Résolution 14.....	40
Résolution 15.....	41
Résolution 16.....	42



Taxes et impôts

Résolution 1

Marché du carbone :

Un gouvernement conservateur mettra fin à et va interdire toute forme de marché organisé par l'État et basé sur la production de déchets ou composés chimiques n'ayant aucune valeur commerciale, ou tout autre marché factice ayant pour objectif la taxation indirecte d'un tel produit.

Proposé par : François Pelletier et Anne DeBlois

Résolution 2

Une réduction d'impôt de 5,9 milliards de dollars

Voici comment les membres de la Commission Godbout évaluent le régime fiscal québécois :

« ... Le rapport entre le volume des recettes fiscales et le PIB observé au Québec est plus élevé que dans la moyenne des pays du G7 et des pays membres de l'OCDE. La fiscalité appliquée au Québec est plus lourde que celle appliquée par les principaux partenaires nord-américains du Québec pour l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, les taxes à la consommation, les taxes sur la masse salariale et les impôts sur le patrimoine. La tarification de l'électricité est le seul domaine important où les prélèvements effectués au Québec sont moins élevés que dans les juridictions voisines¹. »

Le Parti conservateur du Québec endosse entièrement ce diagnostic et se réjouit de la recommandation de la Commission de réduire le fardeau fiscal des individus et des entreprises de 5,9 milliards de dollars.

Afin de favoriser la croissance économique et l'augmentation du niveau de vie, la Commission propose une révision du barème actuel de l'impôt sur le revenu des particuliers qui leur permettrait de bénéficier d'une réduction de 4,4 milliards de dollars de leur fardeau fiscal grâce à l'abolition de la contribution santé, à la majoration du montant personnel de base à 18 000 \$ et à l'ajout de tranches d'imposition qui augmenteraient la progressivité du régime. On ne modifierait pas toutefois le taux d'imposition marginal maximal qui est de 50 % à l'heure actuelle et qui s'appliquerait à partir d'un revenu imposable de 150 000 \$ (102 400 \$ à l'heure actuelle).

En ce qui concerne les sociétés, leur fardeau fiscal serait réduit de 1,5 milliard de dollars à la suite d'une réduction de 11,9 % à 10 % du taux d'imposition sur leur revenu, de la mise en place d'une « prime à la croissance » pour les PME et d'une diminution du taux de la taxe sur la masse salariale pour les PME.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec appliquerait, dans un premier mandat, les réductions d'impôt de 5,9 milliards de dollars proposées par la Commission Godbout

Proposé par la commission politique

¹ Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, rapport final, page 17

Résolution 3

Le financement de cette réduction d'impôt

Comme la Commission Godbout a choisi de définir un projet de réforme de la fiscalité qui soit neutre sur le plan des recettes fiscales prélevées, la réduction des impôts serait financée par une augmentation importante des taxes à la consommation, par une réduction des dépenses fiscales et par une hausse substantielle des tarifs d'électricité.

Selon la Commission, la réforme proposée entraînerait une augmentation de 2 milliards de dollars du PIB et de près de 600 millions de dollars du revenu personnel disponible. Il y aurait également création de 20 500 emplois, ce qui donnerait de l'espoir aux 300 000 chômeurs québécois.

Toutefois on peut et on doit faire mieux afin d'augmenter davantage le nombre d'emplois et le revenu disponible des Québécois

Le Parti conservateur du Québec applaudit à la réduction des dépenses fiscales recommandées par la Commission. Toutefois, nous nous opposons avec force à la hausse proposée des taxes à la consommation et à la hausse des tarifs d'électricité.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec appliquerait, dans un premier mandat, toutes les recommandations de la Commission Godbout visant l'abolition de dépenses fiscales

Le Parti conservateur du Québec s'oppose avec force à la hausse proposée des taxes à la consommation et à la hausse des tarifs d'électricité.

Proposé par la commission politique

Résolution 4

Il est possible de compenser autrement les pertes de revenus que le gouvernement subirait en mettant en vigueur les baisses d'impôt proposées par la Commission Godbout. Le Parti conservateur du Québec est convaincu que l'on peut y arriver par l'abolition d'une foule de subventions et de dépenses fiscales qui ont résisté à l'analyse de la Commission, ainsi que par une hausse de la productivité de l'administration publique et des entreprises du secteur public.

Les mesures que nous avons identifiées permettraient de réduire encore davantage l'impôt sur le revenu pour les contribuables et les taxes sur la masse salariale des entreprises. Pourquoi s'arrêter à rendre le prélèvement des impôts moins nuisibles à l'économie, quand on peut réduire le fardeau fiscal des Québécois, créer plus d'emplois et rendre notre économie plus productive ?

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à réduire le fardeau fiscal des Québécois, à créer plus d'emplois que ne le propose la Commission Godbout et à rendre notre économie plus compétitive

Proposé par la commission politique

Résolution 5

Les dépenses fiscales

La Commission finance une partie des réductions d'impôt qu'elle propose par l'abolition d'un certain nombre de crédits d'impôt dont bénéficient les entreprises et les particuliers à l'heure actuelle. La Commission dit appuyer sa réforme sur l'analyse suivante de l'OCDE :

« Selon l'OCDE, les régimes fiscaux de faveur... augmentent les coûts et créent des possibilités de recherche de rente et d'évasion fiscale. ...Ils érodent la base d'imposition, nuisent à la qualité de l'investissement et sont souvent contre-productifs...² »

Après avoir souscrit à cette analyse de l'OCDE, la Commission nous étonne en proposant la bonification ou le maintien de cinq dispositions fiscales coûteuses :

Le Parti conservateur du Québec est tout à fait d'accord avec l'OCDE et croit que l'on devrait abolir tous ces crédits d'impôts qui, comme les autres, faussent les incitatifs à l'investissement, ne contribuent pas à l'enrichissement collectif et nuisent à la transparence du régime fiscal.

L'aide financière totale du gouvernement du Québec au développement économique atteignait, en 2013-2014, 3,4 milliards de dollars. Cette aide se répartissait entre l'aide fiscale (73,5 % de l'aide totale), l'aide budgétaire directe (14,7 % de l'aide totale) et l'aide budgétaire indirecte - c'est-à-dire l'appui aux organismes mandatés pour soutenir le développement économique (11,8 % de l'aide totale).

Le soutien aux entreprises est éparpillé, avec des risques de chevauchements et de doublages. En 2013-2014, l'aide budgétaire directe était distribuée par douze ministères et organismes, dans le cadre de 84 programmes différents. Toujours en 2013-2014, l'aide budgétaire indirecte était distribuée à 503 organismes mandatés pour appuyer les entreprises dans certains champs d'intervention. Environ 60 % de ces organismes intervenaient dans les champs de l'entrepreneuriat et de la concertation.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à abolir:

- le crédit d'impôt pour la production de titres multimédias ;
- le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental,
- le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques,
- le crédit d'impôt pour l'intégration des technologies de l'information et des Télécommunications dans les PME manufacturières,
- le congé fiscal pour les grands projets d'investissement (C2i).
- le crédit d'impôt à l'investissement.

Proposé par la commission politique

² Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, rapport final, page 100

Résolution 6

Les fonds fiscalisés

Nous proposons également l'abolition des crédits d'impôt dont bénéficient le Fondation et le Fonds de solidarité de la FTQ. Ces deux fonds ont procuré à leurs investisseurs de faibles rendements. Ils ne contribuent aucunement à augmenter la littératie financière des Québécois puisque leurs campagnes de publicité reposent essentiellement sur les avantages fiscaux qu'ils procurent ou sur le fait qu'ils investissent dans l'économie québécoise. On ne parle généralement pas de rendement, un motif essentiel de tout investissement.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à abolir sur une période de trois ans les crédits d'impôt dont jouissent les fonds fiscalisés

L'abolition des crédits d'impôt dont nous venons de parler réduirait les dépenses fiscales du Québec d'environ 1 milliard de dollars.

Proposé par la commission politique

Résolution 7

Un soutien aux entreprises éparpillé

Selon une étude faite pour la Commission Robillard, l'aide financière totale du gouvernement du Québec au développement économique atteignait, en 2013-2014, 3,4 milliards de dollars, et se répartissait en trois catégories, selon la nature de l'aide.

— L'aide fiscale atteignait 2,5 milliards de dollars, soit 73,5 % de l'aide totale au développement économique.

— L'aide budgétaire directe représentait 0,5 milliard de dollars, soit 14,7 % de l'aide totale au développement économique. Une partie de cette aide, soit 134 millions de dollars, correspondait aux prêts et aux garanties de prêts, dont l'effet de levier est beaucoup plus important que le seul impact budgétaire.

— L'aide budgétaire indirecte – c'est-à-dire l'appui aux organismes mandatés pour soutenir le développement économique – atteignait 0,4 milliard de dollars, soit 11,8 % de l'aide totale au développement économique.

Douze ministères et organismes géraient 110 programmes différents (aide directe et aide indirecte) et une cinquantaine de mesures fiscales, et offraient un appui à plus de 500 organismes mandatés pour appuyer les entreprises dans certains champs d'intervention.

Toujours en 2013-2014, avec un PIB deux fois moins élevé, le Québec offrait une aide budgétaire directe presque aussi élevée qu'en Ontario et une aide fiscale supérieure à l'aide fiscale ontarienne.

La fiscalité du Québec impose aux entreprises un fardeau fiscal notablement plus élevé que celui de toutes les autres provinces canadiennes. Cet écart représente un fardeau fiscal supérieur de 3,0 milliards de dollars par rapport à l'application au Québec du régime fiscal de l'Ontario. Le fardeau fiscal des entreprises québécoises est deux fois plus élevé que celui des entreprises de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta.

Le gouvernement Couillard a déjà réduit d'environ 600 millions de dollars l'aide fiscale aux entreprises entre 2013-2014 et 2015-2016, sans toucher l'aide budgétaire qui est restée pratiquement constante, à 552 millions de dollars en 2015-2016.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à éliminer progressivement les mesures fiscales et l'aide directe et indirecte de soutien aux entreprises et à utiliser les sommes ainsi économisées pour réduire leurs impôts.

Proposé par la commission politique

Résolution 8

Abolition de la TVQ sur la revente de biens usagés

Plus on prolonge la durée de vie utile d'un bien de consommation, plus on diminue son empreinte écologique. En d'autres mots, plus un bien sert pendant longtemps, plus les dommages que la fabrication de ce bien a causés à l'environnement sont amortis sur une période de temps plus longue.

Or, appliquer la TVQ aux biens usagés revient à en décourager l'achat, ce qui cause du tort à l'environnement, car la production de biens de consommation neufs est un processus polluant.

De plus, hormis quelques friperies branchées des quartiers huppés, la plupart des biens usagés, comme les vêtements, sont achetés par les moins nantis de la société. Par conséquent, appliquer la TVQ à la vente de biens usagés est une pratique qui affecte disproportionnellement les plus démunis.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec cesserait complètement de taxer la revente de tous biens de consommation usagés, y compris les automobiles.

Proposé par la commission politique

Résolution 9

Abolition de la consigne sur les bouteilles et cannettes

Les consignes de 5¢ et 10¢ sur les bouteilles ont été créées à l'époque où la collecte sélective des ordures ménagères, soit le bac bleu où on dépose les matières recyclables, n'existait pas. Maintenant que la collecte sélective des ordures ménagères couvre la quasi-totalité du territoire québécois, il serait plus écologique de déposer les contenants qui sont présentement consignés dans nos bacs de recyclage. Ainsi, le transport des matières recyclables vers les centres de tri s'en trouverait consolidé, ce qui diminuerait ses émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, comme la consigne n'aurait plus sa raison d'être, elle serait abolie, ce qui simplifiera la vie des commerçants qui vendent des produits dans des contenants qui sont présentement consignés.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec abolirait la consigne sur toutes les bouteilles et cannettes et encouragerait les Québécois à les déposer dans leur bac de recyclage.

Proposé par la commission politique



Intégrité, conflit d'intérêts, transparence et autres

Résolution 1

Un gouvernement conservateur modifiera avec les autres partis politiques provincial le mode de scrutin des élections provinciales pour représenter plus proportionnellement le vote des québécois.

Proposé par : Francois Pelletier et Emmanuel Roberge

Résolution 2

Un gouvernement conservateur appuiera toute initiative politique visant à instaurer davantage de transparence dans l'administration publique, et ce peu importe le palier de gouvernement ou syndical.

Proposé par : Francois Pelletier et Emmanuel Roberge

Résolution 3

Un gouvernement conservateur Implantera un mécanisme de rappel pour forcer une élection partielle dans le cas où un député a un manquement sévère dans l'exercice de ses fonctions a un grave problème d'assiduité ou de disponibilité auprès de ses commettants et va rendre ce mécanisme obligatoire si le député veut changer de parti politique.

Proposé par la commission politique

Résolution 4

La Société des alcools du Québec

Même si la Société des alcools du Québec (SAQ) verse un dividende annuel d'environ 1 milliard de dollars au gouvernement, sa performance financière laisse à désirer. Le gouvernement verrait son dividende annuel augmenter de 300 millions de dollars si la SAQ atteignait le niveau d'efficacité des meilleurs distributeurs alimentaires. On améliorera la performance financière de cette société en abolissant son monopole et en permettant à l'entreprise privée de lui faire concurrence. Cette réforme se fera sans réduire les revenus que le gouvernement touche de la vente des alcools.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à abolir le monopole de la SAQ et à permettre à l'entreprise privée de lui faire concurrence.

Proposé par la commission politique

Résolution 5

Le gouvernement utilise, depuis une douzaine d'années, Hydro-Québec pour subventionner grassement les producteurs privés d'électricité (eau, vent et biomasse). On pourrait, à terme, dégager des économies de 900 millions de dollars par année si le gouvernement laissait Hydro-Québec gérer son approvisionnement en électricité au meilleur coût possible.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à laisser celle-ci gérer son approvisionnement en électricité au meilleur coût possible et à cesser d'utiliser Hydro-Québec pour subventionner les producteurs privés d'électricité. Ceci augmentera le bénéfice annuel d'Hydro-Québec de 900 millions de dollars

Proposé par la commission politique

Résolution 6

Référendum sur les monopoles syndicaux de la Guilde des musiciens et de l'Union des artistes

Les jeunes musiciens et comédiens qui ne travaillaient pas encore dans ces domaines quand on a décidé d'en faire des monopoles syndicaux se sont fait imposer ces monopoles par la génération d'artistes qui les a précédés.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec demandera à ces deux monopoles syndicaux de tenir un vote sur le maintien ou non de ces monopoles à chacune de leurs assemblées générales annuelles, afin de s'assurer qu'ils soient toujours perçus comme étant légitimes aux yeux de leurs membres actuels.

Proposé par la commission politique

Résolution 7

limiter le mandat du BAPE aux évaluations environnementales

Les Québécois ont récemment vu le BAPE se prononcer sur un sujet qu'il maîtrisait de toute évidence très mal, soit les retombées économiques d'un projet d'investissement.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engagerait à limiter le mandat du BAPE à effectuer des évaluations strictement sur le plan des conséquences environnementales des projets d'investissement.

Proposé par la commission politique

Résolution 8

Informatique:

Un gouvernement conservateur favorisera l'utilisation de logiciels libres et de logiciels respectant les standards de documentation par la fonction publique, dans l'objectif de réduire la dépendance de l'État envers des fournisseurs uniques, des contrats de licences privatifs et d'autres solutions coûteuses réduisant sa capacité à profiter d'un mécanisme de libre marché et d'une main d'œuvre qualifiée à l'interne et compromettant la pérennité de l'information produite par l'État.

Proposé par : François Pelletier et Anne DeBlois

Résolution 9

Pour des raisons de sécurité publique et de respect des droits humains, un gouvernement conservateur demandera un avis officiel à la Cour supérieure du Québec afin de valider si le salafisme se conforme à l'esprit de la Charte des Droits et Libertés et peut en recevoir sa protection ?

Proposé par la commission politique

Résolution 10

Un gouvernement conservateur va revoir entièrement la gouvernance de la Ville de Montréal en abolissant les mairies d'arrondissement et en réduisant le nombre de ses conseillers.

Proposé par la commission politique

Résolution 11

Un gouvernement conservateur abolira la Commission de la Capitale-Nationale, qui n'est plus nécessaire, car la Ville de Québec peut parfaitement s'occuper du volet promotionnel et touristique.
Proposé par la commission politique

Résolution 12

Un gouvernement conservateur abolira entièrement le Ministère des relations internationales, fermer toutes les délégations du Québec à l'étranger sans exception, rapatrier les délégués et leur personnel (avec compensation) et se départir des baux et bâtiments concernés.

Proposé par la commission politique



Programmes gouvernementaux

Résolution 1

Selon la Fédération des chambres de commerce du Québec, la coexistence au Québec des deux agences chargées de l'administration fiscale, Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada, représente un dédoublement qui coûterait entre quatre et cinq cents millions de dollars par année.

Au poids du dédoublement fiscal pour l'administration publique, il faut ajouter celui pour les contribuables. Les particuliers et les sociétés doivent remplir deux déclarations de revenus, traiter avec deux agences en cas de vérification ou de contestation. Ce temps passé à nous conformer à deux séries d'obligations fiscales pourrait être mieux employé, notamment par les petites entreprises.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à fusionner ces deux agences pour réduire les dépenses de l'État de quatre cents millions de dollars et pour simplifier la vie des contribuables.

Proposé par la commission politique

Résolution 2

Hydro-Québec

Avant d'augmenter les tarifs d'électricité comme le propose la Commission Godbout, il y aurait lieu de prendre les mesures nécessaires pour augmenter la productivité d'Hydro-Québec. Il est également impératif que le gouvernement cesse d'utiliser cette société d'État pour distribuer des subventions.

Hydro-Québec pourrait réduire ses frais d'exploitation de **700 millions de dollars** par année en atteignant un niveau de productivité égal aux entreprises comparables du secteur privé, ce qui augmenterait d'autant son bénéfice.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à prendre les mesures nécessaires pour réduire les dépenses d'exploitation de 700 millions de dollars sur une période de six ans
Proposé par la commission politique

Résolution 3

Une augmentation de 25 % du taux d'efficacité d'Hydro-Québec dans la gestion de ses investissements réduirait à terme ses dépenses d'amortissement et ses paiements d'intérêt **d'un milliard de dollars** par année, ce qui se traduirait par une hausse équivalente de son bénéfice annuel. Comme on le fait déjà en Ontario, un gouvernement du Parti conservateur du Québec mettra Hydro-Québec en concurrence avec le secteur privé pour la réalisation de ses projets majeurs d'infrastructure. Ceci se traduira par une hausse progressive de son bénéfice annuel d'un milliard de dollars.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à mettre Hydro-Québec en concurrence avec le secteur privé pour la réalisation de ses projets d'infrastructure afin d'augmenter progressivement le bénéfice annuel d'un milliard de dollars.

Proposé par la commission politique

Résolution 4

Favoriser l'interdisciplinarité pour les soins de première ligne

Depuis une quinzaine d'années, plusieurs experts qui se sont penchés sur l'organisation du système de santé québécois ont souligné qu'une meilleure accessibilité aux soins de santé passait nécessairement par une organisation interdisciplinaire du travail, c'est-à-dire par la participation des professionnels provenant de plusieurs disciplines à la prestation des soins et des services aux personnes. On souhaite former des équipes composées d'infirmières praticiennes, de pharmaciens, de travailleurs sociaux, de psychologues et de physiothérapeutes pour seconder les médecins.

Dans un rapport publié en 2015, le Commissaire à la santé et au bien-être du Québec explique le lien existant entre l'interdisciplinarité et l'accessibilité aux soins de première ligne :

« [...] le travail en interdisciplinarité a un impact significatif sur l'accès et la qualité des soins, en plus de faciliter l'établissement de pratiques cliniques préventives, le soutien au développement des capacités des personnes et l'implantation de nouvelles modalités de prestation des soins. [...] Pour ce faire, il est nécessaire de permettre à des professionnels tels que les infirmières ou les pharmaciens de réaliser certains actes, aujourd'hui réservés aux médecins, et de renforcer les équipes multidisciplinaires dans les cliniques médicales. En plus d'assurer un meilleur suivi des patients, cela permettra de libérer les médecins pour traiter les cas plus lourds ou plus urgents »¹⁰². ↩

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à s'appuyer sur l'interdisciplinarité pour régler les problèmes d'accès aux soins de première ligne. Le développement de l'interdisciplinarité s'accompagnera d'une réflexion sur le mode de rémunération des médecins, afin d'éviter que ce mode de rémunération ne soit un obstacle à la délégation des soins.

Résolution 5

Demander à la SODEC d'aller une partie de son financement dans le secteur privé

La SODEC est présentement financée à 100% par l'argent des contribuables. À titre d'exemple, son pendant fédéral dans l'industrie du disque, Musicaction, ne reçoit qu'une partie de son financement sous la forme de subventions du gouvernement fédéral, et doit aller chercher le reste auprès de l'entreprise privée. Imposer le même modèle de financement à la SODEC serait une excellente façon de s'assurer que les deniers publics ne servent pas exclusivement à financer des productions de cinéma d'auteur que peu de Québécois n'iront voir ou des albums d'auteurs-compositeurs-interprètes que peu de Québécois achèteront et écouteront.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec transformera la SODEC en fondation privée à but non-lucratif et diminuera les subventions publiques à cet organisme pour laisser le secteur privé y contribuer davantage. De plus, la contribution du Gouvernement du Québec à la SODEC deviendra proportionnelle aux sommes d'argent que celle-ci a recueillies dans le secteur privé.

Proposé par la commission politique

Résolution 6

Abolition de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre

La « chaîne du livre », une structure établie en 1981 en vertu de la loi 51 (ou Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre), définit les obligations de chaque maillon de la chaîne et la part des bénéfices qui revient à chacun : qui doit s'approvisionner où, qui peut vendre quoi, quand, à qui. Ce cadre législatif est un véritable carcan pour l'industrie du livre au Québec, et il est grand temps de la moderniser en la libéralisant.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec abolira la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre afin de libéraliser la commercialisation des livres et favoriser l'essor de ce secteur de l'économie québécoise.

Proposé par la commission politique

Résolution 7

Un gouvernement conservateur abrogera la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, qui oblige notamment les écoles à acquérir les livres et manuels scolaires au prix fort auprès de librairies agréées, afin de favoriser la concurrence et la baisse des coûts d'acquisition.

Proposé par la commission politique

Résolution 8

Afin de permettre une concurrence avec les grandes écoles de musique du monde et permettre plus de flexibilité dans l'embauche de professeurs.

Un gouvernement conservateur va s'assurer que les conservatoires de musique et d'art dramatique soient convertis en établissements à charte comme les universités.

Proposé par la commission politique

Résolution 9

Un gouvernement conservateur abolira entièrement le cours d'éthique et culture religieuse. Au primaire, redonnera le choix aux parents en matière d'éducation morale et religieuse. Au secondaire, remplacera ce cours par un cours d'éducation citoyenne pour mieux préparer les adolescents à la vie adulte.

Proposé par la commission politique

Résolution 10

Un gouvernement conservateur va revoir la mission et la pertinence de la SEPAQ, et discuter d'un éventuel transfert de nos parcs à Parcs Canada pour éviter la confusion et le dédoublement.

Proposé par la commission politique

Résolution 11

Un gouvernement conservateur ramènera le programme de remplacement des prestations pour les gens atteints d'une contrainte sévère et permanente à l'emploi par une rente permanente sans pénalité (par exemple si on a un conjoint, un emploi à temps partiel ou un héritage).

Proposé par la commission politique

Résolution 12

Un gouvernement conservateur va abolir les programmes actuels de formation des enseignants du secondaire, et rétablir le cheminement initial (baccalauréat spécialisé et programme court de formation en enseignement) afin de réembaucher des historiens, linguistes, biologistes, mathématiciens, musiciens professionnels, etc. pour enseigner à nos adolescents. Et aussi de faciliter la transition vers la 12e année.

Proposé par la commission politique

Résolution 13

Un gouvernement conservateur achèvera le tronçon manquant de l'autoroute 40 entre l'échangeur Henri-IV et la route Fossambault en plus de l'élargissement de l'autoroute Henri-IV afin de rendre la circulation plus fluide à la fois vers les ponts et vers l'ouest de Québec, Portneuf, Trois-Rivières, etc.

Un gouvernement conservateur réalisera un lien supplémentaire entre Québec et Lévis qui passe par l'Île-d'Orléans pour soulager les problèmes d'accès actuels par les ponts à la hauteur de Sainte-Foy

Un gouvernement conservateur complétera le tronçon manquant de l'autoroute 40 entre le secteur Cap-de-la-Madeleine et l'échangeur 55/40 dans Trois-Rivières Ouest pour permettre un contournement de la ville de Trois-Rivières au trafic en direction de Québec ou de Montréal.

Proposé par la commission politique

Résolution 14

Un gouvernement conservateur redonnera aux couples mariés la pleine liberté de choix en partage de biens, et en raison du trop grand nombre de conjoints de fait qui le demeurent à leurs risques parce qu’opposés à l’universalité de la loi sur le patrimoine familial, offrir un régime matrimonial permettant de se soustraire à cette loi tout en gardant le reste, par exemple : séparation totale de biens.

Ce régime doit faire l’objet d’un contrat notarié.

Proposé par la commission politique

Résolution 15

Un gouvernement conservateur va revoir et va baliser les recours juridiques à la cour familiale, afin de réduire les délais et désengorger le système.

Proposé par la commission politique

Résolution 16

PRIVATISER EMPLOI-QUÉBEC

Les tenants de l'austérité croient que notre État est parfaitement efficace et que seule des diminutions de services peuvent donner naissance à des épargnes budgétaires. Ces gens commettent l'erreur de ne pas distinguer le financement d'un service et sa prestation. Même si un service est *financé* par l'État, cela ne veut pas dire qu'il doit être *fourni* par l'État. Le Parti conservateur du Québec s'attarderait donc à déterminer quels services doivent absolument être livrés par des employés de l'État et, pour les autres, chercher à mettre les employés de l'État en concurrence avec le privé pour les sous-traiter au fournisseur offrant le meilleur rapport qualité/prix suite à des appels d'offres ouverts et transparents.

Pour arriver à une telle détermination, un gouvernement du Parti conservateur du Québec appliquerait le test des « Pages Jaunes » : si un service rendu par des fonctionnaires de l'État est offert par le privé dans les Pages jaunes, c'est qu'il peut probablement être l'objet d'un appel d'offres concurrentiel.

Emploi-Québec est un bon exemple. Emploi-Québec offre des services de placement de personnel. Le site web des Pages jaunes, sous « Recherche d'emplois - Montréal », produit plus de 400 résultats, comprenant une foule d'entreprises pouvant aider dans un recherche pour un emploi. Un gouvernement du Parti conservateur du Québec demanderait des propositions de services du secteur privé et d'Emploi-Québec pour savoir qui peut le mieux et au meilleur coût aider les chômeurs québécois à se trouver du boulot, le tout selon des critères et un devis bien définis.

C'est ce que l'Australie a fait. Elle a décidé de sous-traiter les services d'aide à la recherche d'emplois à des fournisseurs privés. Ces fournisseurs sont rémunérés par des honoraires de service, des bonus au succès des placements et des fonds spéciaux pour les chercheurs d'emplois ayant besoin d'aide pour surmonter des obstacles à l'emploi. Les services offerts varient de la simple rédaction d'un c.v., à la formation, à la recherche d'emploi et même à l'aide à surmonter les obstacles personnels à obtenir et conserver un emploi.

En 39 mois, ces fournisseurs ont [placé](#) 1,4 million de personnes, dont 230 000 atteints de déficiences, 236 000 âgés de moins de 21 ans, 187 000 âgés de plus de 50 ans et 155 000 sans-abris. Selon une [étude](#) de l'OCDE, ce modèle a contribué à l'excellente performance du marché du travail en Australie.

Proposition

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec appliquerait le test des « Pages Jaunes » aux services publics : si un service rendu par des fonctionnaires de l'État est offert par le privé dans les Pages jaunes, c'est qu'il peut probablement être l'objet d'un appel d'offres concurrentiel.

Proposé par la commission politique